

# Les sujets évoqués en conseil municipal du 3 juillet 2012

## Révision simplifiée du P.L.U.

Deux dossiers nécessitant la révision simplifiée du P.L.U. sont exposés. Ils ont pour objectif :

- 1) De permettre l'extraction de l'argile au lieu-dit «La Rochette» sur les parcelles cadastrées section D, n°444 pour 29138 m<sup>2</sup>, n°443 pour 68254 m<sup>2</sup> et n°441 pour 41512 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 138 904 m<sup>2</sup>.
- 2) De permettre l'extension du bâti au Chênet pour obtenir 15 places en résidence sociale par des travaux de réhabilitation et par la construction de logements neufs.

L'aspect global du PLU n'est pas affecté par cette révision qui devra passer par les opérations suivantes : organisation d'une réunion avec les personnes publiques associées et mise en place d'une enquête publique. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette révision simplifiée.

## Déclassement de voirie

Présentation du projet de déclassement de deux portions de chemins communaux du Chênet et de Champ Royer pour les sortir du domaine communal. L'objectif de ce déclassement est de permettre la vente à des privés. La procédure prévoit au préalable la mise en place d'une enquête publique qui validera ou non ce déclassement.

## Dénomination de voirie

La voie du lotissement du Jardin des Etangs n'est toujours pas nommée. Or, des maisons sont déjà en construction. Le nom de la «Rue des Roseaux» est proposé et adopté avec une numérotation paire à droite et impaire à gauche.

## Tarifs périscolaires pour l'année 2012-2013 :

- Il est proposé d'augmenter les tarifs de la garderie ainsi :
  - Pour un quotient familial < à 737 € : 0,46 € la ½ heure
  - Pour un quotient familial > à 737 € : 0,77 € la ½ heure
  - Pour le dépassement d'horaire après 18H30 : 6,00 €
- En ce qui concerne la restauration scolaire, les augmentations suivantes sont proposées :
  - Pour les enfants domiciliés à Daumeray, le déjeuner à 2,60 €
  - Pour les enfants domiciliés hors communes, le déjeuner à 3,15 €
  - Pour les adultes, le déjeuner à 5,00 €
  - Pour la casse volontaire de vaisselle, tarif unique à 2,00 € l'unité pour une assiette, un verre ou un couvert.

## Parking de la salle des fêtes

Point sur l'avancement de la construction de ce nouveau parking. Des travaux supplémentaires sont prévus avec la pose de grave alluvionnaire et la création du chemin piétonnier allant vers la salle des fêtes. Le devis pour ces travaux s'élève à 11 991,40 € TTC.

## Changement du tableau d'affichage à la salle des sports

Le devis pour le matériel et son installation s'élève à 1 990,00 € HT, soit 2 380,04 € TTC. Il est également décidé de prendre un contrat d'assistance pour ce matériel à hauteur de 280,00 € HT, soit 334,88 € TTC.

## Changement du cadran de l'église

Suite à la chute d'un chiffre du cadran de l'horloge extérieure de l'église, l'entreprise BODET est venue sur site pour constater les dégâts. Les devis sont présentés aux conseillers municipaux, c'est le second qui sera retenu pour la fourniture et la pose d'un cadran en aluminium laqué pour 3 489,93 € TTC.

## Location des bureaux de l'ancienne poste

Monsieur RICHARD souhaite s'installer dans l'ancienne poste pour une activité professionnelle à compter du 1er août 2012. Un contrat de location (loyer mensuel de 200,00€) sera établi pour ces locaux composés de deux bureaux d'une superficie totale de 35 m<sup>2</sup>.